

AMÉNAGEURS, COLLECTIVITÉS, PROMOTEURS...

# Pourquoi confier la valorisation de vos déblais non inertes à CIRCUL*ère* ?



# La dépollution des sols, une obligation légale pour des enjeux majeurs

**Le producteur de déchets ou le maître d'ouvrage a l'obligation d'organiser la dépollution et la valorisation des déchets provenant de ses chantiers. Cette intervention répond à 3 enjeux sociétaux.**

## **Réduire** l'urbanisation des espaces naturels

Renouvellement urbain, densification de l'habitat, reconquête de friches... ces opérations visant la limitation de l'étalement urbain impliquent des démolitions, et donc une nécessaire dépollution des sols.

## **Prévenir** les risques sanitaires et écologiques

Les polluants potentiellement présents dans les sols d'anciens sites industriels menacent les nappes phréatiques et les captages d'eau, mais aussi l'air ambiant du fait de leurs propriétés volatiles.

## **Développer** l'économie circulaire

Loi AGECE, REP PMCB : la réglementation actuelle promeut l'économie circulaire en circuits courts... ce qui est justement la solution proposée par CIRCUL<sup>ère</sup> grâce au maillage territorial des sites Vicat.



# Avec CIRCUL<sup>ère</sup> vous profitez d'un service complet du déchet au produit

**Filiale du groupe Vicat créée en 2021, CIRCUL<sup>ère</sup> propose une solution durable et vertueuse pour le traitement des terres polluées et déblais. Son équipe s'appuie sur l'outil industriel du groupe Vicat en vue de recycler les déchets non inertes en matériaux de construction.**

# 1.

## Déconstruction

en assurant une gestion locale et optimale de déchets issus des chantiers de déconstruction et dépollution.

# 2.

## Traitement et valorisation

des déchets dans le respect de hautes exigences environnementales.

# 3.

## Réaménagement

des espaces utilisés avec des matériaux (ciment, béton) issus de la valorisation des déchets locaux et développement de solutions constructives, écoresponsables et innovantes.

*La tour Incity (Lyon) et le Groupama Stadium (Décines-Charpieu) ont été construits avec des bétons fabriqués à partir de matériaux issus, en partie, de la déconstruction des friches industrielles régionales.*



# Avec CIRCULÈRE vos déchets sont valorisés en toute traçabilité

**Les terres polluées sont valorisées dans une démarche d'économie circulaire et avec une traçabilité sécurisée tout au long du processus, conformément à la loi AGECS\*.**

## Contrôle sur chantier

Caractérisation des déchets par une série d'analyses.



## Tests durant le traitement

Contrôles qualité et environnementaux durant la phase de recyclage.



## Signature du Bordereau de suivi de déchets (BSD)

Fourniture d'une attestation de valorisation de vos déchets : nous garantissons le 100% de recyclage grâce à nos cimenteries !



En complément de la valorisation des déblais non inertes, CIRCULÈRE peut également vous accompagner, grâce au réseau de carrières de Granulats Vicat pour la reprise de vos déblais inertes.

\*loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire

# Avec CIRCULÈRE vos déblais deviennent des matériaux de construction

**CIRCULÈRE apporte aux collectivités et aux maîtres d'ouvrage des solutions efficaces et durables pour optimiser la gestion des déchets non inertes issus de chantiers de déconstruction et de dépollution.**

## 1. Nous évacuons les terres polluées de votre site.

Pour proposer un service continu, CIRCULÈRE travaille en priorité avec SATM, une autre filiale du groupe Vicat. Le chargement est assuré par l'entreprise de travaux.

## 2. Si besoin, une étape de dépollution par voie biologique ou phytoremédiation

peut être proposée. La plateforme Terenvie (Feyzin-Lyon), co-créée par Vicat et le groupe Serfim, possède toutes les compétences répondant à la norme dans ce domaine.



## 3. Les terres ou bétons non inertes sont intégralement recyclés

et transformés en ciment dans les usines du groupe Vicat.

## 4. Nous réutilisons le ciment produit.

Conforme à la norme NF EN 197-1, il intègre une part de matières recyclées issues des sites dépollués. La boucle est donc bouclée à l'occasion de la reconstruction de ces friches !

# Nos références

© COLAS Environnement



## Saint-Martin-d'Hères (38)

- Requalification en pôle commercial d'un ancien site industriel Neyrpic
- Plus de 10 000 tonnes de terres polluées évacuées
- Béton Vicat va fournir une entreprise de gros œuvre présent sur le chantier



## Échirolles (38)

- Construction d'une concession automobile sur une friche industrielle Usinex
- 5 000 tonnes de déblais traités



## Montmélian (73)

- Réhabilitation du site d'une ancienne maison de retraite
- 2 000 tonnes de déblais traités



## Clermont-Ferrand (63)

- Construction du lycée Gergovie sur une ancienne friche
- 20 000 tonnes de déblais valorisés
- Fourniture de béton bas carbone dont le ciment est produit sur le site ayant valorisé les déblais



1 00 000  
tonnes

Le volume de terres polluées  
traitées et valorisées en 2022  
par CIRCULère.

## Contacts

Thibaud Labussière

06 33 43 67 17

thibaud.labussiere@circulere.fr

Éric Bureau

04 74 18 41 55

06 82 99 79 93

eric.bureau@circulere.fr

CIRCULère

UNE FILIALE  
DU GROUPE

